

Image not found or type unknown



## Tranchée en limite de propriété

Par **henka**, le **23/09/2011** à **17:30**

Bonjour,

Je suis séparée de mon voisin par une clôture en grillage qui m'appartient. Je voudrais faire, DE MON COTE, une tranchée de 80CM de large sur 80CM de profondeur, au ras de cette clôture. En ai-je le droit?

Merci de me répondre.

HENKA

***Affirmatif , dans la mesure où cela ne créera par de trouble de voisinage caractérisé ( effondrements..... )***